

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC143

présenté par

M. Cesarini, M. Cabaré, Mme Brulebois, Mme Crouzet, M. Vignal, Mme Kerbarh, Mme Chapelier  
et Mme Bagarry

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 4° Assurer une mission d'observation de l'écosystème musical ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension à la notion d'écosystème indique qu'il ne s'agit pas d'une observation à portée uniquement industrielle, mais prend bien en considération la diversité de l'ensemble des composantes et des enjeux du secteur musical. cette mission doit pouvoir prendre différentes formes : indicateurs économiques, études et analyses prospectives.